



Procédure

Gibiers

Doc :

Création : 30/06/2025

Révision :

Version: 1

Saveurs Sauvages coordonne, collecte, organise et construit la filière de gibiers d'Ariège afin de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire et la traçabilité du gibier mais aussi de valoriser sa commercialisation sur circuit court et long en partenariat avec les ACCA, les abattoirs et ateliers de traitement du gibier sauvage mais aussi en collaboration avec le Département pour une expérimentation dans les cantines des collèges et plus tard les lycées.

On entend par « venaison » des carcasses de gibier non dépouillées.

Conformément aux exigences réglementaires, le grand gibier sauvage doit être éviscétré (éviscération abdominale et éventuellement thoracique) dès que possible après sa mise à mort.

Un examen initial du corps et de l'ensemble des viscères doit être pratiqué par une personne dûment formée désignée comme l'Examinateur initial du Gibier, afin d'identifier toute caractéristique anormale, tout comportement anormal observé avant la mise à mort de l'animal ou toute suspicion de contamination de l'environnement indiquant que la viande présente un risque sanitaire. A l'issue de cet examen initial, il complète une FEI = Fiche d'examen initial papier ou utilise l'application informatique Zacharie

<https://zacharie.beta.gouv.fr/>

<https://scribehow.com/shared/Installer lapplication Zacharie et se connecter a son compte sur mobile MUuKtgMUSDG9DgJ9UBDWgg>

, qui accompagne la venaison jusqu'à l'abattoir et constitue le document d'identification/bon de transport. La version informatique qui sera mise en place dès cette année vous permettra de suivre la position de votre gibier jusqu'au passage vétérinaire en direct.

1- Contexte d'amenée du gibier

Une fiche d'accompagnement du grand gibier sauvage attestant le résultat de l'examen initial doit accompagner le corps de l'animal et, le cas échéant, les viscères afin d'avertir les acteurs de la filière des éventuelles anomalies observées.

Pour rappel et conformément au règlement (CE) n°853/2004, si aucune anomalie n'est détectée à l'examen initial, la tête et les viscères des cervidés ne doivent pas accompagner le

corps jusqu'à l'établissement de traitement du gibier sauf pour les sangliers. Il est fortement recommandé que les venaisons soient acheminées jusqu'à un centre de collecte déclaré au plus tard dans les 12 heures suivant la mise à mort des animaux afin de permettre leur réfrigération.

Il est fortement recommandé que l'éviscération soit réalisée dans les 2 heures suivant la mise à mort de l'animal. Cf. instruction technique DGAL/SDSSA/2021-555 du 16/07/2021 relative à l'examen initial du gibier sauvage le diaphragme doit accompagner le corps de l'animal en vue de la recherche de larves de trichine. **En cas d'anomalies observées** lors de l'examen initial, la tête (à l'exception des défenses, bois et cornes) et les viscères (à l'exception de l'estomac et des intestins) doivent accompagner le corps de l'animal.

Vous n'avez pas besoin de faire l'analyse Trichine car elle sera faite par le vétérinaire directement sur le site de l'abattoir.

La correspondance entre carcasse et viscères doit être assurée jusqu'à l'inspection post mortem en établissement de traitement du gibier sauvage. Aucune autre manipulation que l'éviscération n'est autorisée sur les viandes. La dépouille, la découpe (même partielle) ou la congélation des venaisons avant réception par l'établissement de traitement du gibier sont interdites.

Sont refusées systématiquement les gibiers résultant d'accident de la route et les gibiers présentés incomplets, partiellement découpés ou déjà parés (c'est-à-dire ayant subi toute autre préparation que l'éviscération).

2- Contrôle à Réception du gibier de chasse

2.1 Fiche d'accompagnement

Les gibiers doivent être accompagné d'une « fiche d'accompagnement du gibier » complétée et signée ou de la déclaration sur ZACHARIE.

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND GIBIER														
Une seule fiche par espèce, par date de chasse et par destinataire														
Exemplaire N°1 : à remettre au destinataire final du gibier														
CIRCUIT DES CARCASSES EN PEAU			Fédération Nationale des Chasseurs											
Les carcasses doivent être rapidement mises au froid positif et conservées entre 0 et +7°C tout au long de leurs mouvements.														
A DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER (Chasseur, association de chasse, structure professionnelle de chasse...)			B CENTRE DE COLLECTE			C COLLECTEUR PROFESSIONNEL uniquement à destination d'un atelier de traitement du gibier			D DESTINATION FINALE DU GIBIER					
NOM : ACCA LA BASTIDE DE SÉROU	NOM (responsable) : VERGE Eric	NOM (entreprise) : SAVEURS SAUVAGES	Adr... : Bastide de S...	Tél. : 05 10 26 22 22	Adr... : Saveurs Sauvages	Tél. : 05 10 26 22 22	NOM : Abattoir Pamiers	Adr... : 100 route de l'...	Tél. : 05 10 26 22 22					
Prénom : ACCA LA BASTIDE DE SÉROU	Adresse : Bastide de S...	Adresse : Saveurs Sauvages	Tél. : 05 10 26 22 22	N° attribué par DDecPP : 0510262222	Date de réception de la carcasse : 05/10/2012	Tél. : 05 10 26 22 22	N° attribué par DDecPP : 0510262222	Date de réception de la carcasse : 05/10/2012	Tél. : 05 10 26 22 22					
Mail : ACCA.LA.BASTIDE@GMAIL.COM	Signature :	Signature :	Signature :	Signature :										
EXAMEN INITIAL DES CARCASSES EN PEAU ET DES ABATS (Jube digestif, abats rouges, tête...)														
Commune de mise à mort : la Bastide de S... CP : 08240 Date de mise à mort : 05/10/2012														
Espèce : Sanglier <input checked="" type="checkbox"/> Cerf <input type="checkbox"/> Chevreuil <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> (préciser :)														
RECHERCHE TRICHINE														
Sangliers pour commerce de détail et repas de chasse ou repas associatif														
A remplir par le détenteur initial														
Identification			Sexe (M/F)	Heure de mise à mort	Heure	Eviction	Absence d'anomalie	Si anomalie, organes concernés	Commentaires	Prélèvements				
N° CFB25	F	10 30 10 45X				<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Carcasse	<input type="checkbox"/> Poumons	<input type="checkbox"/> Rate	<input type="checkbox"/> Foie	<input type="checkbox"/> Ventre	<input type="checkbox"/> Reins	RITS
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
N° 111111111111						<input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
EXAMINATEUR INITIAL			NOM : VERGÉ Éric	Mail : VERGÉ Éric	Date : 05/10/2012	Je certifie que les carcasses en peau examinées peuvent être mises sur le marché.	Signature :		Site de prélèvement :					
			N° d'attestation : 06 83 63 18 68	Heure : 12:00					<input type="checkbox"/> Langue <input type="checkbox"/> Diaphragme <input type="checkbox"/> Membre antérieur					
									A remplir par le laboratoire					
									Résultats					
									(à retourner au détenteur du gibier (A))					
									Prélèvement(s) arrivé(s) le : 05/10/2012					
									Résultat émis le : 05/10/2012					
									<input type="checkbox"/> Absence de larves de trichine pour tous les échantillons					
									<input type="checkbox"/> Présence de larves de trichine pour (N° identification) : 					
									Signature :					
N° CFEI 09-09-8360														

2.2 Traçabilité

Sur les cervidés, une bague est apposée sur chaque venaison avec un numéro propre aux ACCA. Ce numéro doit être reporté sur le dispositif d'identification attaché à l'animal (exemples : bracelets, bagues) et sur le document d'accompagnement (fiche d'accompagnement du gibier ou certificat sanitaire).

Pour les sangliers, Saveurs Sauvages met à disposition des tic-tac en plastique numérotés afin d'assurer une traçabilité interne. Le numéro du tic tac sera reporté sur le bon d'entrée et sur les enregistrements. Il sera placé sur le diaphragme à l'intérieur de la carcasse afin de rester sur la carcasse jusqu'à la pesée et ce numéro est nécessaire à la bonne identification des carcasses pour l'analyse trichines.



2.3 Partie examen initial :

En remplissant la partie « examen initial », l'examinateur s'engage sur la bonne réalisation de l'examen initial et sur l'exactitude des observations relevées sur la fiche d'accompagnement. Il atteste que l'examen initial n'a pas révélé d'anomalie incompatible à la mise sur le marché des venaisons. À ce titre il est tenu à une obligation de moyens et doit consacrer le temps nécessaire pour compléter toutes les rubriques de la partie « examen initial » avec soin, responsabilité et sincérité et, le cas échéant, ajouter des informations complémentaires si elles peuvent être utiles au service vétérinaire d'inspection. Une FEI non remplie correctement est un motif de refus de la venaison à son arrivée à l'abattoir, car il y a un risque élevé de saisie par les services vétérinaires.

En cas de doute, l'abattoir informe directement les services d'inspection vétérinaire si possible avant le déchargement des animaux.

La partie concernant les recherches trichines n'a pas besoin d'être complétée car les agents feront systématiquement un prélèvement en vue d'une recherche trichine. Il est important de vérifier que la langue et le pilier du diaphragme soient présent sur la carcasse.

3- Modalités d'entrée :

Anomalies sur venaison avec REFUS OU CONSIGNE CARCASSE

Une inspection des carcasses est réalisée avant le chargement, un refus de chargement peut être appliqué en cas d'anomalie vu avant le chargement. En cas d'anomalie non vu, les carcasses sont consignées et la décision de saisie sera prise par les services vétérinaires de l'abattoir (saisie partielle, parage ou saisie totale).

Pour le grand gibier sauvage, deux types d'anomalies peuvent être observées :

- les anomalies résultant de l'activité de la chasse ou spécifiques au gibier sauvage ;
- les anomalies non liées à l'action de chasse.

Ci-dessous, le tableau des anomalies qui peuvent être constatées lors de l'amenée du gibier de chasse.

	Anomalies	Actions correctives
Fiche d'accompagnement	Informations manquantes ou pas de fiche d'accompagnement	Gibier refusée si non déchargé ou les venaisons sont consignées sur place pendant un délai maximal de 48h en l'attente de la transmission de la fiche d'accompagnement du gibier sauvage correspondante. En l'absence de transmission de la fiche d'accompagnement dûment remplie, les carcasses doivent être saisies.

Venaison	Souillures d'origine digestive liées à une balle d'abdomen. Les balles d'abdomen se caractérisent par une perforation de l'appareil digestif liée à l'action de chasse.	Gibier refusée si non déchargé ou les carcasses en peau présentant des souillures d'origine digestive dont le trajet de la balle est caractéristique d'une balle d'abdomen (appareil digestif sur le trajet de la balle) sont consignées sur place pendant un délai compris entre 24 et 48h. À l'issue de ce délai, les carcasses doivent être saisies.
	Souillures d'origines digestive et cutanée autres que celles liées à une balle d'abdomen : Les souillures d'éviscération ; Les souillures d'habillage ; Les souillures telluriques	Les carcasses font l'objet d'une attention particulière au niveau des opérations de dépouille. Pour le service vétérinaire d'inspection, la présence de souillures fait l'objet d'une consigne puis d'une saisie administrative de la partie souillée ou saisie totale en cas de souillure étendue.
	Les infiltrations hémorragiques liées à l'action de chasse	Parage des zones touchées
	Les corps étrangers – instruments ayant servi à chasser	Retirer les corps étrangers et parage de la zone ou saisie partielle
	Les anomalies de couleur ou de consistance ou d'odeur anormale	En cas de constat avant déchargement, refus de la carcasse ou mise en consigne et décision des services vétérinaires
	Présence de parasites	La gestion des parasites et les motifs de consigne et de saisie sont identiques à ceux des ongulés domestiques.

4- Contrôle de la température.

A chaque entrée de gibier, lors du contrôle à réception, une prise de température de la carcasse avant déchargeement est faite systématiquement au niveau du cuissot des animaux.

On considère acceptable les températures suivantes :

- **Mise à mort du gibier de moins de 24h : température < 15°C**
- **Mise à mort du gibier de plus de 24h : température < 7°C**

5- Planning entrée du gibier

Suivant le planning de tournée qui sera établie chaque semaine, la ramasse sera effectuée par nos soins entre le dimanche et le lundi 9h pour une dépose à l'abattoir entre 8 et 10h.

Le détail des entrées, consignes ou saisie justifiée, vous sera signifié dans les 72h par mail et accompagné de la documentation légale.

Mention manuscrite « Bon pour accord »

Fait à Saint Girons, le 01/09/2025

Pour Saveurs Sauvages d'Occitanie

Nom : Cyril Demange

Fonction : Président

Signature :



Pour l'ACCA

Nom :

Fonction :

Signature :